

## **Compte rendu groupe de travail Mobilité 2<sup>nd</sup> degré 06 janvier 2023**

### **Présent.es à ce GT :**

Manuela DE OLIVEIRA, Nicolas GORALZYCK , Frédéric ALLEGRE (en visio) et Aurélie STROBBE pour la FSU  
2 FO / 2 UNSA / 1 SNALC / 1 SGEN (en visio)

Administration : DRH M. HAYE / Chef de la DPE M. LOUBIERE / Responsable du mouvement Mme FOURNIER

Le DRH précise que les lignes directrices de gestion sont votées pour 3 ans mais que l'administration préfère tout de même faire un groupe de travail pour écouter nos propositions.

Le DRH poursuit en présentant les quelques modifications mineures :

**Page 8** : Point 1.4.2 Ajout du **dépôt sur la plateforme Colibris** de la confirmation de demande de mutation ainsi que des pièces justificatives

- FO demande à ce qu'on fasse de « la pub » pour la plateforme Colibris, les collègues ne connaissent pas encore bien l'application et ne savent pas comment faire.
- **La FSU a proposé que le rectorat fasse un « tuto » sur comment déposer les pièces. Il y aura un ajout sur la circulaire académique.**

**Page 30** : Suite au décret paru en janvier 2022, ajout de la **possibilité que les PLP demandent à être affectés en collège ou en lycée en choisissant une seule discipline**.

Bien entendu, les PLP passeront après le mouvement, ils ne pourront pas postuler sur SIAM, devront faire un courrier et seront affectés s'il reste des postes vacants après le mouvement.

Gros débat sur ce point !

**Le SGEN propose que les PLP passent dans l'algorithme avec les certifiés et agrégés !!! Il ne comprend pas pourquoi ils ne pourraient postuler que sur des postes vacants.**

**La FSU alerte sur le fait que les chefs d'établissement pourraient facilement proposer aux collègues ayant une bivalence de faire leurs heures sur le poste demandé mais de faire du remplacement dans leur autre discipline ! Voir de compléter leur service dans cette autre discipline si le poste était menacé l'année suivante.**

Le DRH répond que ce n'est pas le but mais on sait pertinemment que sur le terrain ce sera le cas. Ça l'est déjà dans certains collèges où par exemple des collègues de technologie font des heures en sciences physiques pour sauver leur poste !

L'administration pense qu'il n'y aura pas beaucoup de demandes de la part des PLP mais **au contraire la FSU pense qu'avec la réforme du LP qui se profile, des collègues préféreront être affectés en collège ou en lycée plus proche de chez eux plutôt que d'être affecté en LP très loin.**

**Le SGEN propose maintenant que des collègues affectés en LP en complément de service fasse leurs heures en LP et le complément de service en collège ou lycée plus proche.**

**Page 31** : Point 6.3.3 Le rectorat va **lister les bonifications prises en compte en cas d'extension** et retirer les phrases concernant l'extension des autres paragraphes.

Point 6.7.1 : **Ajout de postes coordinateur ASH en collège ou en lycée**

**La FSU réitère sa demande de fiche de poste sur tous les SPEA et réaffirme son opposition aux postes spécifiques** (ce que dit aussi FO ensuite).

**Demandes du SNALC :**

P5 : Suppression d'OS représentative puisque les collègues peuvent maintenant être accompagnés par une OS, n'importe laquelle.

Demande de cumul de la bonif agrégée avec la bonif RC (il l'a juste dit mais n'a pas insisté car il sait que c'est toujours refusé)

Page 41 : Demande d'ajout d'avoir la possibilité de faire des vœux COM, GEO ou DPT avec exclusion d'un type d'ETB pour 100 pts  
L'administration va réfléchir.

**Demande de la FSU :**

**Proposition de déplafonnement de la bonification de stabilisation TZR pour le groupe 1.**

Par exemple des points par tranche de 2 ou 3 ans au-delà de 6 ans d'ancienneté TZR.

L'administration n'est pas favorable mais dit qu'elle va quand même réfléchir.

On a indiqué que même si c'était 10 points par exemple cela donnerait un peu d'espoir aux collègues.

Tout le monde était favorable à cette demande.

L'administration indique qu'il y aura un webinaire pour les stagiaires et entrants.

**La FSU a demandé le calendrier du mouvement INTRA :**

**Normalement, ce sera du mercredi 29 mars 2023 au mercredi 12 avril 2023.**